

**Arrêté du 7 mars 2017 portant nomination à une commission régionale de discipline
NOR : JUSC1706027A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article L. 824-9 du code de commerce ;

Vu la proposition du président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Riom, en date du 7 février 2017 ;

Vu la proposition du président de la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, en date du 17 février 2017 ;

Vu les propositions et avis du premier président de la cour d'appel de Riom, en date du 20 février 2017 ;

Vu l'arrêté portant nomination à une commission régionale de discipline du 22 juin 2016 ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres de la commission régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Riom :

En qualité de suppléant du président

M. Philippe JUILLARD, conseiller à ladite cour, pour la durée du mandat restant à courir du membre titulaire.

En qualité de magistrat de la chambre régionale des comptes

M. Michel BON, premier conseiller à la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, titulaire, en remplacement de M. Vincent SIVRE, pour la durée du mandat restant à courir.

M. Xavier GALLIOT, premier conseiller à la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, suppléant, pour la durée du mandat restant à courir du membre titulaire.

En qualité de suppléant du membre de l'enseignement supérieur spécialisé en matière juridique, économique ou financière

M. Jean-François RIFFARD, professeur des universités à l'Ecole de droit de Clermont-Ferrand, pour la durée du mandat restant à courir du membre titulaire.

En qualité de suppléant de la personne qualifiée en matière juridique, économique ou financière

M. Yves QUINTY, juge au tribunal de commerce de Clermont-Ferrand, pour la durée du mandat restant à courir du membre titulaire.

En qualité de suppléant du membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes

M. Eric MAS, commissaire aux comptes, membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Riom, pour la durée du mandat restant à courir du membre titulaire.

Article 2

La sous-directrice du droit économique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 7 mars 2017.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et
par délégation,
La directrice des affaires civiles et du sceau,

Carole CHAMPALAUNE